



## Entretien avant licenciement

Par **toto928**, le **17/06/2012** à **10:59**

Bonjour,

Suite aux explications sur les faits qui me sont reprochés, dans un premier temps je vais m'exprimer oralement, et avant de partir je remettrai à mon employeur par écrit l'essentiel de ce qui a été dit afin qu'il puisse vérifier mes dires sur mon poste informatique.

Ai-je le droit de lui donner un écrit, et est-ce bonne chose?

Ai-je droit de donner une copie de ce document à mon assistant, pour une éventuelle attestation future, ou faut-il demander l'accord à son employeur.

J'ai l'intention à la fin du courrier de lui faire part de mon ressenti sur son acharnement.

Aussi d'évoquer les situations conflictuelles, avec la date des mails, pour lui comprendre qu'il est en train de faire payer un ensemble de fait et non un fait précis. Je précise que je n'ai jamais eu d'avertissement auparavant.

J'ai l'intention peut-être de faire venir les médias (ou faire paraître un article) avant l'entretien, est-ce une bonne chose, certaines précautions sont-elles à prendre. Doit-on rester très prudent et attendre la mouche passée le reste on verra après.

Je vous remercie par avance pour vos conseils

Par **P.M.**, le **17/06/2012** à **14:27**

Bonjour,

Donc vous envisageriez au terme de l'entretien préalable de demander à l'employeur de rester sur place le temps que vous rédigeriez un compte-rendu pour lui remettre en main propre, ce qui me semble irréalisable...

Vous pouvez donner tous les éléments que vous voulez à la personne qui vous y assistera mais elle-même est libre dans la rédaction du compte-rendu...

Je ne sais pas comment vous pouvez deviner ce qui réellement vous sera reproché avant même l'entretien mais il me paraîtrait plus sage de ne pas anticiper celui-ci et de ne pas envenimer la situation, sans prendre au moins un peu de temps de réflexion, tout comme pour convoquer les médias à condition déjà qu'ils se soumettent à votre désir...